



LA FIN DES ACCORDS MULTIFIBRES

Le 1er janvier 2005 a marqué la fin du système de quotas d'importations qui a régi le commerce mondial du textile pendant trente ans. On annonce la Chine et l'Inde comme les grands vainqueurs. Mais les conditions de travail dans ces pays vont-elles progresser ? Et qu'en est-il des dizaines de millions d'emplois menacés ailleurs dans le monde ?

La mise en place de l'Accord Multifibres

Le système des quotas remonte à 1961, lorsque les États riches ont négocié l'ouverture progressive de leurs frontières aux produits textiles des pays pauvres afin de sauvegarder leur industrie menacée par les bas salaires pratiqués dans les pays en développement.

Mais s'ils ont limité les exportations des grands producteurs comme la Chine ou l'Inde, les quotas ont aussi garanti l'accès au marché pour les autres puisque les importateurs ont été contraints de se fournir auprès des pays qui disposaient de quotas. C'est ainsi que les pays riches font transformer en Tunisie, à l'Île Maurice ou en République dominicaine des tissus qui sont ensuite exportés vers l'Union européenne ou les États-Unis. La fin de cette rente artificielle est dommageable pour les pays ayant bâti autour du textile une industrie qui, dans d'autres conditions, n'aurait pas été compétitive.

Depuis le 1er janvier 2005, les importateurs n'ont plus à disperser leurs commandes dans de nombreux pays pour ne pas dépasser les quotas d'exportation alloués à chaque pays producteur.

Un débat en pleine confusion

Certes, la fin des quotas était programmée depuis dix ans. Mais personne n'avait prévu une telle déferlante de pulls, chemises ou soutiens-gorge à des prix d'autant plus bas que le Yuan (monnaie chinoise) est sous-évalué. Reste à vérifier si le tohu-bohu autour du dossier textile est justifié. Car les chiffres impressionnants de croissance si souvent cités sont trompeurs : ils s'appliquent à des catégories de produits dont les quotas, extrêmement restrictifs, limitaient la part de marché chinoise en France ou aux États-Unis à une portion congrue.

Il faut également prendre en compte le fait que beaucoup d'exportateurs avaient préféré différer d'un ou deux mois des livraisons prévues à l'automne pour bénéficier de la suppression des quotas. De plus, jusqu'au 31 décembre 2004, les fabricants et importateurs n'hésitaient pas à se « revendre » les quotas entre eux. Il existait ainsi un « marché gris » des quotas, ceux-ci pouvant atteindre des prix d'autant plus élevés qu'ils portaient sur des articles bon marché. Leur disparition, qui ont de fait réduit le prix de revient du fabricant, explique en partie la baisse des tarifs *d'import-export*. En partie seulement, tant il est vrai que la très forte concurrence entre producteurs locaux en Chine a aussi alimenté la chute des prix.

Un autre mode de détournement des quotas consistait à avoir recours aux zones franches. En Jordanie, à Madagascar ou au Guatemala, les entrepreneurs textiles asiatiques avaient en effet la possibilité de contourner les quotas dont ils pâtissaient jusqu'ici dans leur pays d'origine, en bénéficiant d'une main d'œuvre peu chère. Du coup, la grande majorité de ces usines textiles appartiennent à des entrepreneurs d'origine chinoise, taiwanaise, pakistanaise ou indienne. On compte notamment en bonne place, les groupes hongkongais Boscan International et Crystal.

Enfin, particulièrement en Chine, des entreprises d'État bénéficiant souvent d'un robinet quasi-inépuisable de crédits, ont pu se lancer à la conquête de l'étranger en cassant leurs prix. Si la Commission de Bruxelles parvient à prouver cela, elle pourra alors dégainer l'arme *antidumping*, plus efficace que celle de la sauvegarde... et valable cinq ans !

Qui sont les réels bénéficiaires ?

Reste que cette bataille commerciale avec Pékin n'est pas nécessairement dans l'intérêt des pays européens... car il faut acheter 800 millions de chemises chinoises pour vendre un Airbus A 380. Certes, les taxes à l'export sur 74 catégories de textiles vont être multipliées en moyenne par 4 par les autorités chinoises. Mais la mesure annoncée ne répond pas à toutes les problématiques.

D'abord, quelle est l'identité des véritables bénéficiaires de la suppression des quotas ? En France, par exemple,

Collectif De l'éthique sur l'étiquette

French Clean Clothes Campaign

53 Boulevard de Strasbourg, 75010 Paris – France - www.ethique-sur-etiquette.org

tél. +33 (0)1 56 03 93 54 – fax. +33 (0)1 47 70 96 35 - info@ethique-sur-etiquette.org

les étiquettes des rayons vêtements dans les supermarchés n'ont quasiment pas bougé, alors que, dans le reste de l'Europe, le prix moyen a chuté de 25% en un an. Les grands distributeurs français s'octroient donc, grâce à la suppression des quotas, de confortables marges. Même constat du côté des enseignes spécialisées: «Nous souhaitons restaurer nos marges, érodées par la guerre des prix avec les *hard-discounters*, et miser sur le marketing pour nous différencier», explique-t-on chez Etam (L'Express, 23/05/05). Le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* préférerait que la grande distribution « mise » sur des conditions de travail et des salaires décentes pour les ouvriers de cette industrie (et se donne les moyens d'en garantir l'application).

De plus, « les statistiques montrent qu'il n'y a pas eu de perturbation du marché européen et encore moins une situation d'urgence » signale la FTA (Foreign Trade Association). Ceci est confirmé par le bilan de l'Institut français de la mode. Les volumes de produits en provenance de la Chine ont cependant fortement augmenté, au détriment du Maghreb et du reste de l'Asie. Car la concurrence chinoise touche de plein fouet les pays du Sud, provoquant de véritables catastrophes économiques !

Alors que l'Inde dispose d'une industrie performante et tire son épingle du jeu, des pays comme le Cambodge ou le Bangladesh sont fragilisés. Plus près de nous, la Tunisie et le Maroc voient leur part de marché se réduire comme peau de chagrin. Contrairement à la Chine, qui exporte des produits finis, beaucoup de sous-traitants maghrébins ne font qu'assembler des tissus encore fabriqués en Europe.

Ces derniers semblent n'avoir comme seule stratégie pour s'en sortir, que de passer de la sous-traitance à la co-traitance de produits finis, ou d'assurer la fabrication de petites séries dans de très courts délais, ce que les Chinois n'arrivent pas à faire avec leurs gros volumes de production. Le Maroc, l'Égypte et la Tunisie ont réclamé une aide technique de l'Union européenne pour faire face aux produits chinois. Ils demandent un minimum de mesures de sauvegarde et une aide de l'UE à la formation dans la filière du textile. "*Il faudrait aussi que nous puissions participer aux programmes européens de Recherche et Développement dans le secteur du textile-habillement, chose que nous n'avons pas le droit de faire actuellement*", regrette le ministre tunisien.

Pourquoi la Chine est-elle perçue comme la grande gagnante de la fin de ces quotas ?

Selon la Banque mondiale la Chine pourrait réaliser 50% des exportations mondiales en 2010. La Chine est déjà devenue en 10 ans le premier exportateur mondial d'habillement avec 28% du marché planétaire contre 19% en 1995. *L'Empire du milieu* produit la matière première et va jusqu'à la production finale avec des coûts de main d'œuvre très bas : 90 euros en moyenne de salaire mensuel pour 70 à 80 heures de travail hebdomadaire. La plupart des autres pays producteurs du secteur de la confection (à l'exception de l'Inde et de quelques autres) doivent importer la matière première, ce qui les rend moins compétitifs. Par ailleurs, la Chine a anticipé la fin des accords multifibres en augmentant sa capacité de production. Elle bénéficie également d'un taux de change favorable, profitant de la faiblesse du dollar, auquel sa monnaie est liée par une parité quasi-fixe depuis dix ans.

Bien qu'ayant largement anticipé la fin des quotas, la grande faiblesse de la Chine reste l'absence de notoriété de ses propres marques. Alors même que les marges bénéficiaires sont faibles pour les producteurs (face à des acheteurs et distributeurs qui font jouer à fond la concurrence), la Chine risque de se retrouver avec des surcapacités de production et une concurrence interne exacerbée.

L'Inde, l'autre pays gagnant ?

L'Inde devrait être le deuxième grand bénéficiaire de la fin du régime des quotas. C'est le troisième producteur mondial de coton, après la Chine et les États-Unis, et le deuxième producteur de fil. Le pays compte aussi une vaste main d'œuvre bon marché. L'industrie textile est devenue la deuxième plus importante activité économique après l'agriculture, avec 35 millions d'employés. Par exemple, l'Inde est le troisième fournisseur de textile en Europe, après la Chine et la Turquie. Une entrée réussie sur le marché en 2005 pourrait générer des millions d'emplois. Au cours des deux années passées, les sociétés indiennes ont investi 700 millions de dollars dans de nouvelles usines et équipements...

Et les pays perdants ?

Le régime des quotas a aidé à développer l'industrie du textile et de l'habillement dans les pays pauvres en leur permettant d'accéder aux marchés occidentaux.

Au Bangladesh, les trois quarts des revenus à l'exportation (5,7 milliards de dollars) proviennent de cette industrie. Un million d'emplois pourraient être supprimés avec la perte de contrats au profit de la Chine. Selon des études du FMI et de l'OMC jusqu'à 40% à 50% des usines pourraient fermer dans les trois ans à venir. Le gouvernement du Bangladesh a décidé d'augmenter le nombre d'heures supplémentaires autorisées et d'assouplir les limites au travail des femmes la nuit !

L'avenir en Indonésie semble aussi morose. Cette industrie emploie 1,7 million d'ouvriers et beaucoup d'usines devraient également fermer. Celles qui maintiendront leur activité vont réduire leurs effectifs de 20 à 30%, selon le responsable de l'Association indonésienne du textile Lili Asudiredja. "*Sans les quotas, la concurrence va être extrêmement difficile. Nous savons que la compétitivité de l'Indonésie est faible en raison d'une faible productivité et de la désuétude des machines*", explique-t-il. En outre, "*le gouvernement doit prendre des mesures pour promouvoir la compétitivité*", dit-il (France3, C. Jeammet, 13/01/05).

Les Philippines sont également très vulnérables, même si l'industrie textile s'est préparée au changement en se consolidant et en réduisant sa taille. Cette industrie apporte au pays sa deuxième source de revenus et plus de 400.000 personnes travaillent dans le textile. Aussi, le gouvernement des Philippines a indiqué que la loi sur le

salaire minimum ne s'appliquerait plus au secteur de la confection.

Est-ce une guerre contre le textile chinois ?

Un mécanisme de protection, accepté en 2001 par la Chine, a été prévu jusqu'en 2008. C'est à dire qu'un pays qui observe une augmentation trop importante des importations chinoises peut choisir d'en limiter le flux. En effet, une clause spéciale permet de limiter les exportations de la Chine au niveau des volumes des dix derniers mois de 2004 et des deux premiers de 2005, majorés de 7,5%.

Ainsi, les lignes directrices sur le dossier textile, adoptées par l'Union européenne, prévoient en outre que si Pékin ne respectait pas cet engagement, la Commission pourra imposer d'elle-même, dans les quinze jours, des limitations quantitatives aux exportations chinoises.

Pour éviter l'application de cette disposition, Pékin a préféré annoncer des hausses de taxes à l'exportation. Elles sont parfois considérables, comme dans le cas des pantalons en laine pour hommes et culottes de cheval, pour lesquelles elles passent de 0,2 Yuan à 3 Yuans pièce. Mais, dans le même temps, les droits de douane ont aussi été divisés par quatre pour trois catégories et supprimés pour deux autres ! Bref, cette mesure ne devrait pas avoir un gros impact. Elle apparaît en fait plutôt comme une volonté de spécialiser l'industrie textile sur le créneau de la moyenne gamme, subtil compromis entre la demande de gros volumes et la rentabilité des productions de qualité.

Quel commerce mondial ?

La Chine représente 22% de la population mondiale mais le commerce international de la Chine ne constitue que 5,8% du commerce mondial. L'Allemagne ne représente que 1,4% de la population mondiale mais la part allemande dans le commerce mondial est de 9,2%. Depuis plus d'un siècle, les entreprises d'Europe occidentale et des États-Unis inondent les pays du Sud de leurs produits, rendant impossible leur développement industriel. Aujourd'hui, la Chine, l'Inde, le Brésil... se libèrent de cette situation. Ils bâtissent leur industrie et produisent pour le marché mondial.

Mais ne perdons pas de vue que ce système évolue dans un système qui maintient des conditions sociales déplorables. La CISL (Confédération internationale des syndicats libres) dénonce depuis longtemps « l'effet d'entraînement » par le bas engendré par la fin des quotas. En disposant de la main d'œuvre la moins chère, la Chine pousse les fournisseurs concurrents à réduire à leur tour les droits de leurs employés afin de demeurer compétitifs. Peu de pays du Sud ont réagi à temps pour se préparer à l'après-janvier 2005. L'application des normes du travail y est encore faible, tandis que les systèmes de sécurité sociale y sont toujours aussi peu développés. Il est probable que peu d'employés licenciés seront indemnisés ou reclassés.

Mondialiser le progrès social... pour un développement durable

Que signifie la fin des quotas en fin de compte ? Chine, Inde, France, Maroc... Quel que soit le pays, est-ce que les droits de l'homme au travail seront mieux respectés ? Non, sûrement pas.

Cette dégradation est-elle pourtant une fatalité ? L'expérience actuelle du Cambodge sera une occasion de le vérifier : avant l'expiration des accords multifibres un projet piloté par l'Organisation Internationale du Travail et la Banque mondiale s'y est traduit par la mise en place dans un pays à faible coût de main d'œuvre d'un dispositif destiné à renforcer les droits des travailleurs et, en particulier les libertés syndicales, une évolution qui grâce à des accords commerciaux encourageant ces évolutions s'est traduite, au cours des dernières années, par une augmentation constante des exportations cambodgiennes.

De telles situations sont toutefois exceptionnelles et l'année 2005 permettra de tester leur viabilité dans le nouveau contexte. Le collectif *De l'éthique sur l'étiquette* rappelle que des millions de personnes n'ont pas bénéficié d'amélioration de leurs conditions sociales, et restent privées des droits sociaux les plus fondamentaux. Pour eux, le progrès social doit accompagner, voire précéder, les évolutions du commerce mondial.

Les entreprises qui souhaitent assumer pleinement leur responsabilité sociale ne doivent pas être découragées par celles qui bradent les droits de l'homme. Si elles sont sincères, elles n'ont rien à craindre : une très large majorité des Français espère une telle attitude avec impatience !

L'Accord Multifibres en question

L'objectif primordial du GATT et de l'OMC est de "contribuer à favoriser la liberté des échanges tout en évitant les effets secondaires indésirables". Les efforts de libéralisation du commerce entrepris dans le cadre du GATT se sont d'abord heurtés à des obstacles particuliers dans les secteurs de l'agriculture et de l'automobile, et des limitations à l'importation ont été instaurées, le textile n'en faisant pas partie à l'époque. Puis, cédant essentiellement aux pressions des producteurs américains, l'importation de coton a été réglementée, faisant l'objet de quotas : ce fût l'Accord Coton de 1961. Ce n'est qu'en 1974 que le GATT l'a étendu aux autres matières et à l'ensemble du secteur textile : d'où le nom d'Accord Multifibres, entré en vigueur en 1974, dont le titre formel est Arrangement concernant le commerce international des textiles.

Cet Accord Multifibres a été reconduit plusieurs fois jusqu'à ce que l'on arrive aux négociations de Marrakech en 1994. Le GATT a estimé que le textile avait eu le temps, en vingt ans, de se restructurer. Il lui a cependant accordé dix années supplémentaires pour y parvenir.

L'AMF expire le 31 décembre 1994 et cède la place à l'ATV, l'Accord sur les textiles et les vêtements, entré en vigueur, le 1er janvier 1995 avec le début d'activité de l'OMC.

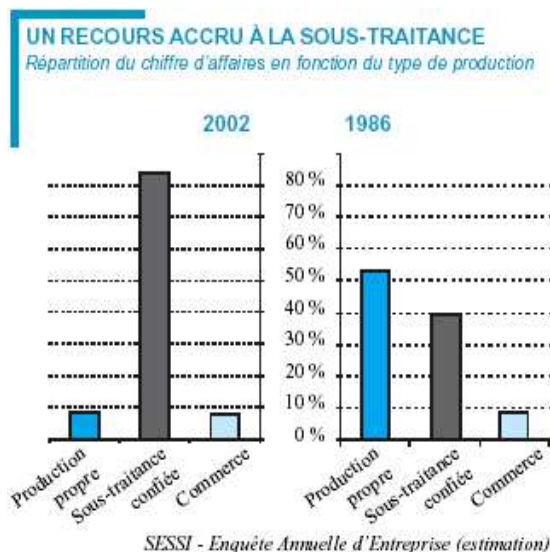
Le démantèlement des quotas s'est effectué progressivement au cours de ces dix dernières années, en trois étapes. La première tranche a démarré dès 1994. La seconde en 1998 et nous venons de finir la dernière phase, démarrée en 2002.

Si le démantèlement a commencé depuis dix ans, ce n'est que depuis deux ans que les conséquences se sont ressenties, car les articles d'abord présentant peu d'intérêt se sont vu de plus en plus étendre à tous les produits, de la chaussette à la lingerie, et du polo au pull.

La France du textile

- La France possède la deuxième industrie du textile et de l'habillement en Europe, derrière l'Italie et à égalité avec l'Allemagne.
- Entreprises: 1.150 (≥20 salariés).
Effectifs: 112.468 salariés (contre 295.072 il y a dix ans).
Chiffres d'affaires: 15,2 milliards d'euros
Investissements: 337,5 millions d'euros
Exportations: 8,837 milliards d'euros (dont 5,210 UE)
Importations: 11,765 milliards d'euros (dont 6,018 UE)
- Les dix principaux fournisseurs textiles de la France: Italie (26%), Chine (12%), Allemagne (11%), Belgique (11%), Turquie (9%), Espagne (8%), Portugal (7%), Inde (6%), Maroc (5%), Tunisie (5%).
- Les dix principaux clients textiles de la France: Allemagne (16%), Belgique (16%), Italie (14%), Espagne (13%), Royaume-Uni (11%), Tunisie (9%), Maroc (7%), Portugal (5%), États-Unis (5%), Pays-Bas (4%).
- La consommation du textile : 28 milliards d'euros (selon l'Institut français de la mode), 48% habillement femme, 28% habillement homme, 12% habillement enfant (2-14 ans), 5% linge de maison, 4% autres, 3% layette.

(source : Union des industries textiles, 2004)



Pour aller plus loin

- « Fin des quotas : drames sociaux en vue » : rapport de la CISL, nov.2004.
<http://www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=991220797&Language=FR>
- « Multifibre Arrangement », conference for Chinese NGOs: codes of conduct and the Multifibre Arrangement, august 2-4, 2004. <http://www.amrc.org.hk/5205.htm>
- The phase-out of the multifiber arrangement, SOMO, Bulletin on Issues in Garments & Textiles, N°5, april 2004. <http://www.cleanclothes.org/publications/04-04-somo.htm>
- « Ajustement structurel dans les industries de textile et du vêtement dans l'environnement de l'après ATV » : Document de travail n°4 de l'OCDE sur les politiques commerciales. <http://www.oecd.org/dataoecd/23/3/33722907.pdf>
- « Low Cost and Sweatshop-Free » New York Times, 12 mai, 2005
http://www.laborrights.org/press/sweatshops_nyt_051205.htm